

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 11 octobre 2019**

Objet : Modification du Pacte d'actionnaires de la SPL Nouvelle Aquitaine THD

L'an deux mille dix-neuf, le onze octobre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le deux octobre 2019, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix Présents : 37 (dont 14 procurations) - 131 voix

Votants : 31 votes Pour correspondant à 114 voix

3 Abstentions correspondant à 3 voix (Christian Redon-Sarrazy / Joël Vilard / Patrick Duroux)

4 votes Contre correspondant à 14 voix (Yves Raymondaut / Jean-Claude Leblois / Alain Auzemery / Laurent Guinard)

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2 ^{ème} VP	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE – procuration donnée à Mr JM Bost - 6 voix – 3 ^{ème} VP	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4 ^{ème} VP	Vice-Président Département Hte-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5 ^{ème} VP	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain AUZEMERY – 1 voix – 7 ^{ème} VP	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Jean BARIAUD – suppléant de Mr Y. Le Gouffe – 1 voix	Vice-Président de la CC Briance Combade
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Nady BOUALI – 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Pascal COSTE – procuration donnée à Mme H. Rome – 6 voix	Président Département Corrèze
Mr Pierre COUTAUD – procuration donnée à S. Vallée - 2 voix	Vice-Président du Syndicat de la Diège
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix	Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Mr Patrick DUROUX – 1 voix	Vice-Président de la CC Val de Vienne
Mr Alain FAUCHER – procuration donnée à Mme G. Barat – 1 voix	Président de la CC de Noblat
Mr Thierry GAILLARD - procuration donnée à Mr V. Turpinat – 6 voix	Vice-Président Département Creuse
Mme Sarah GENTIL – procuration donnée à Mr C. Hanus – 2 voix	Adjointe au Maire Ville de Limoges
Mme Michèle GUILLOU – suppléante de Mr Philippe Jenty - 2 voix	Députée titulaire du Syndicat de la Diège
Mr Laurent GUINARD - 1 voix	Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux
Mr Christian HANUS – 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges
Mme Geneviève BARAT – suppléante de Mr M. Hazouard - 15 voix	Vice-Présidente de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Vincent JALBY – procuration donnée à Mme M. Guillou - 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges
Mr Francis LATRONCHE – suppléant de Mr P. Vergnolle – 1 voix	Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – procuration donnée à Mr Y. Raymondaut - 6 voix	Président Département Haute-Vienne
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix	Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Mr Jean-Michel MONTEIL – procuration donnée à JJ. Caffy - 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Christophe PATIER – procuration donnée à Mr JL Michel - 15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Christian PRADAYROL - procuration donnée à Mr JP. Bernardie – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix	Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Mme Valérie SIMONET – procuration donnée Mr P. Désarménien – 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mr Jean-Michel TEULIERE – procuration donnée à Mr P. Duroux – 1 voix	Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne Mr
Thierry TROLONG – procuration donnée à JC. Trunde – 1 voix	Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche
Mr Jean-Claude TRUNDE – suppléant de Mr S. Gaudy – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Mr Vincent TURPINAT - 1 voix – 6 ^{ème} VP	Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr Joël VILARD – 1 voix	Vice-Président de la CC Ouest Limousin
Mr François VINCENT – 15 voix	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Mr Pierre CHEVALIER – (et son suppléant) - 2 voix	Président du Syndicat de la Diège
Mr Arnaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) 1 voix	Président CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix	Président Agglo Grand Guéret
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) - 1 voix	Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Mr Alain LAGARDE – (et son suppléant) - 1 voix	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix	Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix	Président de la CC Creuse Grand Sud
Mr Didier MARCELLAUD – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix	Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant) – 1 voix	Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Gérard ROUMILHAC (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature



Considérant que le Syndicat Mixte DORSAL est actionnaire de la SPL NATHD.

Considérant que par une délibération n°560 en date du 21 juin 2017, le Comité syndical de DORSAL a autorisé Monsieur le Président à signer le Pacte d'actionnaires de la SPL Nouvelle-Aquitaine THD.

Considérant que par une délibération n°676 en date du 28 juin 2019, le Comité syndical a approuvé l'augmentation de capital de la SPL Nouvelle-Aquitaine THD et a autorisé le Président à voter favorablement lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la SPL.

Considérant qu'afin de tenir compte du nouveau capital social de la SPL Nouvelle-Aquitaine THD, il est nécessaire de modifier le Pacte d'actionnaires signé par le Président du Syndicat Mixte DORSAL

Les dispositions modifiées sont les suivantes :

- Modification de la page de couverture afin de mettre à jour le nouveau capital social de la SPL Nouvelle-Aquitaine THD ;
- Insertion après le point H du Préambule d'un point I indiquant la signature d'une DSP entre DORSAL et NATHD ;
- Insertion après le nouveau point I d'un point J présentant l'augmentation de capital approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire de la SPL Nouvelle-Aquitaine THD et la nouvelle répartition du capital ;
- Suppression d'une phrase à l'article 5.1 imposant à DORSAL la signature d'une DSP avec la SPL sous un an après son entrée au capital.

Considérant que le nouveau projet de Pacte d'actionnaires est annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à la majorité des suffrages exprimés :

- 1) **d'approuver le projet de Pacte d'actionnaires de la SPL Nouvelle-Aquitaine THD ;**
- 2) **d'autoriser le Président à signer le projet de Pacte d'actionnaires ci-annexé.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL
27, bd
de la Corderie
Limoges
DORSAL



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

